

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°01

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 OCTOBRE 2024

La séance est ouverte à 18h sous la présidence de Monsieur le proviseur.

Le quorum étant atteint, M. DEROUIN remercie les membres présents et excuse les membres absents.

Présents : O. Derouin, B. Aïssa, X. Duplessis, S. Roger, Brun, S. Chevalier Solène, F.

Olivier, S. Galtier, S. Delabesse, J.P. Gas, F. Alves, N. Vedrenne, R. Duchier, L. Debacker (Représentant parent élèves), S. Poirier (Représentant parent élèves), N. Ifanger (Parent d'élèves)

J. Montois (Représentant des élèves)

Secrétariat de séance :

M. AISSA assure le secrétariat de séance.

ORDRE du JOUR :

1 – ORGANISATION GENERALE :

- Bilan de rentrée

Information

2 – GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE :

- Contrats et conventions

Décision

3 – QUESTIONS DIVERSES

Adoption du PV du CA du 05 juillet 2024 :

M. DEROUIN propose d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 05 juillet 2024.

Vote : Approuvé

Votants : 17

Pour : 17

contre : 0

abstention : 0

I – ORGANISATION GÉNÉRALE

❖ BILAN DE RENTRÉE

La rentrée 2024 est techniquement réussie avec la présence de l'ensemble des personnels en cette rentrée. On peut noter néanmoins une difficulté dans la remontée des groupes sur Siècle / GAR / STSWEB.

Bilan général :

Le Proviseur rappelle les contraintes liées à la mise en place des EDT sur les classes de Terminale et dans l'organisation des emplois du temps qui a engendré des changements organisationnels par rapport aux années précédentes.

Ces difficultés dans l'élaboration des emplois du temps sont dûes à la perte d'effectifs en classe de terminale et à la perte d'une division. Cela a contraint à des aménagements et des changements dans l'élaboration des EDT.

Mais cela a aussi impacté la constitution des divisions et des groupes avec des changements d'élèves de classe afin de respecter l'équilibre des effectifs de groupes et de classes.

Présentation des effectifs réels des divisions :

Divisions

Effectif 2nde

501	35
502	35
503	34
504	35
505	34
506	35
507	7
	215

Options et sections Euro

CI-AV	20
EPS	19
ITA3	16
LCALA	10
MATAN	4
THEAT	16
Euro	48
CYCLI	2
VTT	1

Supérieur

Effectif

Capacité

BTS GPME 1	13	24
BTS NDRC 1	18	24
BTS GPME 2	12	24
BTS NDRC 2	9	24

Divisions

Effectif 1ère

Spé 1ère

601	28	AGL 8	47
602	30	EPPCS	34
603	28	HGGSP	61
604	28	HLPPI	39
605	31	MATHS	68
606	23	PH-CH	46
607	24	SES	63
		SVT	75
	192		

Options et sections Euro

CI-AV	14
EPS	12
ITA3	8
LCALA	4
MATAN	8
THEAT	12
Euro	44
CYCLI	3
VTT	6

Divisions

Effectif Terminales

Spé Terminales

701	35	AGL 8	23
702	35	EPPCS	14
703	33	HGGSP	44
704	30	HLPPI	23
705	33	MATHS	26
706	31	PH-CH	34
		SES	45
		SVT	57
	197		

Options et sections Euro

CI-AV	13
EPS	13
ITA3	4
LCALA	6
MATAN	6
THEAT	12
DGEMC	12
MATEX	9
MATCO	30
Euro	43
CYCLI	1
VTT	5

JPPJV	
-------	--

Bilan des classes de 2^{nde} :

La création d'une division en classe de seconde (507), correspond à la Prépa Seconde avec un MEF spécifique et différent des autres 2^{nde} GT. La 507 a actuellement 7 élèves avec des profils d'élèves différents des 2nd GT.

Le premier bilan fait apparaître un taux d'élèves absents chaque semaine et la nécessité d'une réflexion sur le projet d'orientation pour certains élèves.

Bilan des classes de 1^{ère} :

Les effectifs sont moins chargés et cela est lié à l'ouverture d'une division supplémentaire en juin dernier.

Bilan des classes de terminale :

Les classes sont plutôt chargées et cela est lié à la perte d'une division à la rentrée 2024.

Le décalage dans les effectifs des classes de Terminale est lié aux choix des spécialités des élèves et liés à la contrainte des EDT, les parcours de spécialités ne pouvant être alignés comme les années précédentes.

Bilan des STMG :

Accueil de 8 redoublants en STMG

Bilan des JPPJV :

Les effectifs ne sont pas encore stabilisés mais il s'agit d'un dispositif et non d'une option.

Bilan des BTS :

Les étudiants apprentis en première année peuvent être en difficultés car le temps passé dans l'entreprise et la gestion des cours apparaît révèle une organisation qui se doit d'être rigoureuse.

Une première apprentie s'est manifestée pour arrêter son contrat d'apprentissage en GPME mais elle reste scolarisée en BTS.

Quelques remarques générales sur le bilan de rentrée :

Le lycée maintient ses effectifs alors qu'il y a une baisse des effectifs en lycée sur le département (-75 élèves) : 649 élèves en 2024 / 648 en 2023

128 internes

426 demi-pensionnaires

95 externes

Une représentante enseignante fait remarquer que le lycée a perdu une division pour un même effectif global.

Monsieur le Proviseur explique pourquoi il y a une perte de division en terminale. La répartition des effectifs n'est pas uniforme sur les 3 niveaux. L'objectif du lycée est de maintenir le cylindrage : 6 classes en seconde / 7 classes en première / 7 classes en terminale.

Monsieur le Proviseur est plutôt optimiste sur le maintien de ce cylindrage suite à l'observation des effectifs de seconde. Il précise que 34 élèves en seconde ont été admis sur dérogation à la rentrée 2024.

Remarque d'un membre du conseil d'administration :

« L'ouverture d'une classe de 2nd (prépa seconde) consomme 30 heures sur la DGH.

Ainsi l'ouverture d'une classe de 2^{nde} GT supplémentaire aurait pu diminuer les effectifs des divisions et obtenir 30 élèves / division ? »

Le Proviseur rappelle que le seuil d'ouverture d'une classe est à 35 élèves en classe de seconde sur l'académie.

De plus, il faut gérer les difficultés liées à des dérogations qui augmente les contraintes des EDT pour les élèves comme :

- le rapport des familles à l'école qui la considère comme un objet de consommation
- la gestion de demandes nombreuses pour changer de classe afin d'obtenir un EDT de confort
- La nécessité de changements de classe pour équilibrer les effectifs des groupes

Ainsi, il y a une non-satisfaction des demandes de changement de classe de l'ordre de 80 % alors que les demandes transmises bien en amont comme demandé sur le dossier d'inscription ont pu être traitées et validées. Pour information, 144 demandes liées à la constitution des classes avaient été traitées en juillet.

Question d'un membre du conseil d'administration :

Un représentant des parents d'élèves questionne : « En terminal, il y a 2 professeurs principaux mais les élèves n'ont pas les professeurs principaux au quotidien ? »

Il y a des difficultés à faire correspondre la mission de PP et le face à face pédagogique. Il s'agit également d'une conséquence de la réforme mais les 2 PP réalisent des contacts individuels pour réaliser le travail sur le parcours de chaque élève. Même si, les enseignants ont les élèves que par quinzaines ce qui limite le suivi individuel et régulier. Il a été effectué un choix de positionner les 2 PP sur un même créneau pour gagner des créneaux sur l'EDT général des classes. Il s'agit d'une conséquence de la perte d'une classe et de la diversité des options.

La mise en place de la tarification solidaire :

Il s'agit d'une décision du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

44% des familles paieront plus cher et 56 % des familles bénéficieront d'une diminution du coût de la de la DP ou de l'internat.

Le CA peut noter l'absence d'un représentant de la région Nouvelle Aquitaine.

Cette décision crée un climat difficile mais comme dit précédemment il s'agit d'une décision de la région.

II – GESTION MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE

❖ CONTRATS ET CONVENTIONS :

Convention de mise à disposition de l'exposition « CARTOONING FOR PEACE » du 31/03/25 au 18/04/25 :

Voir Convention en annexe du PV

Vote : Validé Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

Convention de prêt de matériel de tennis de table AEL :

Voir Convention en annexe du PV

Vote : Validé Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

Convention Lycéens et apprentis au cinéma en Nouvelle Aquitaine / Académie de Limoges (reconduction au titre de l'année scolaire 2024-2025) :

Voir Convention en annexe du PV

Vote : Validé Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

Convention de partenariat entre le Lycée Pierre BOURDAN et le Cinéma Le Sénéchal dans le cadre de l'option Cinéma Audiovisuel :

Voir Convention en annexe du PV

Vote : Validé Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

Convention de partenariat entre le Lycée Pierre BOURDAN et la Compagnie du Héron en lien avec le lycée Favard

Financement via le Pass culturel de 3014,56 €

Date : le 29 janvier 2025

Voir Convention en annexe du PV

Vote : Validé Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

❖ SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES :

1. BUDGET PREVISIONNEL sortie facultative des BTS à PARIS

Dates : 06 décembre 2024

Participants : 20 étudiants + 2 accompagnateurs

Participation de 20.00 € par étudiant/élèves

DEPENSES	
Transport (SNCF)	753.10 €
Visite du Sénat	gratuit
Bâteau-mouche	168.00 €
Régie (tickets de métro)	190.30 €
TOTAL DEPENSES	1 111.40 €

RECETTES	
Participation des familles (20.00 € par élève)	400.00 €
Don association BTS pour les accompagnateurs	40.00 €
Don association BTS	171.40 €
Don Groupama	500.00 €
TOTAL RECETTES	1 111.40 €

Vote :

- autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser la sortie facultative à Paris,
- Adoption du budget prévisionnel,
- Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions pour organiser la sortie
- acceptation des dons

Vote : Validé Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

2. BUDGET PREVISIONNEL : sortie facultative à la cinémathèque

Date : le 06 décembre 2024

Effectifs : 46 élèves de l'option CAV + 4 accompagnateurs

Participation de 15.00 € par élève

DEPENSES	
Transport (car)	1 856.00 €
Visite du musée Méliès	350.00 €
Visite de l'exposition Cameron	290.00 €
Entrée pour une projection cinématographique	323.00 €
TOTAL DEPENSES	2 819.00 €

RECETTES	
Participation des familles (15.00€ x 46 élèves)	690.00 €
Pass culture pour les visites et l'entrée au cinéma	963.00 €
Don de l'association du CAV	318.00 €
Lycée : crédits pédagogiques du CAV	848.00 €
TOTAL RECETTES	2 819.00 €

Vote :

- autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser la sortie facultative à la cinémathèque de Paris
- Adoption du budget prévisionnel,
- Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions pour organiser la sortie
- acceptation des dons éventuels

Vote : Validé Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

3. BUDGET PREVISIONNEL : séjour sportif facultatif au ski à LA PLAGNE

Date : du 12 au 17 janvier 2025 (5 nuitées)

Effectifs : 40 élèves + 3 accompagnateurs

Participation de 542.00 € par élève

DEPENSES	
Transport (car)	3 690.00 €
Hébergement	16 856.00 €
Option dîner du vendredi soir	473.00 €
Option arrivée la veille	1 806.00 €
Frais de dossier (obligatoire)	50.00 €
Assurances	944.00 €
TOTAL DEPENSES	23 819.00 €

RECETTES	
Participation des familles (542.00€ x 40 élèves)	21 680.00 €
Don de l'AS	500.00 €
Participation du Lycée (accompagnateurs)	1 639.00 €
TOTAL RECETTES	23 819.00 €

Vote :

- autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser le séjour sportif facultatif au ski à La Plagne
- Adoption du budget prévisionnel,
- Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions pour organiser la sortie avec nuitées
- acceptation des dons

Vote : Validé Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

4. BUDGET PREVISIONNEL : sortie géologique facultative en Lozère

Date : du 12 au 15 mai 2025 (3 nuitées)

Effectifs : 30 élèves (de terminale) + 3 accompagnateurs

Participation de 220.00 € par élève

DEPENSES	
Transport	2 600.00 €
Hébergement	4 658.00 €
TOTAL DEPENSES	7 258.00 €

RECETTES	
Participation des familles (220.00€ x 30 élèves)	6 600.00 €
Dons de l'association « la serpentine »	658.00 €
TOTAL RECETTES	7 258.00 €

Vote :

- autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser la sortie géologique facultative en Lozère
- Adoption du budget prévisionnel,
- Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions pour organiser la sortie avec nuitées
- acceptation des dons éventuels

Vote : Validé Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

Question d'un membre du CA sur l'utilisation des crédits pédagogiques pour l'année 2025 et le maintien des crédits pédagogiques identique à la situation de 2023.

Le CE ne peut pas se prononcer tant qu'il n'a pas la DGF 2025.

L'utilisation des crédits pédagogiques est de la responsabilité du CE.

La situation financière du lycée est très compliquée due au coût de l'énergie et de la contractualisation pour appartenir au réseau de chaleur à hauteur de 50 000 euros par année sans le soutien de la région par rapport à l'augmentation du coût de l'énergie.

Le CE constate une volonté de mettre en œuvre des projets pédagogiques dont certains sont à venir mais la nécessité d'avoir une vigilance renforcée sur les comptes du lycée.

Il existe toujours la possibilité de mettre en œuvre des actions qui viennent diminuer la participation des familles.

Remarque d'un représentant des enseignants et personnels d'éducation : « Doit-on faire le choix entre se chauffer et faire des projets pédagogiques ? »

Présentation par le CE du « Voyage en Allemagne dans le cadre du fonds Erasmus »

Le CA doit se prononcer sur la participation financière des élèves de 50 euros dans le cadre d'un co-financement pour ce projet.

Ce projet concerne 20 élèves de la 2nde à la première. Il est nécessaire que 20 élèves participent à ce projet pour qu'il soit viable.

Le CE souligne le fort investissement de Madame Arnould et qui est une félicité dans la rédaction et le suivi de ce projet.

Le CE présente le fonds Erasmus + et les possibilités associées (mobilités enseignants et de mobilités élèves).

Un représentant des parents d'élèves questionne : « Peut-on ouvrir à d'autres élèves ? » Il y a un souci lié à la communication et l'usage de la langue allemande.

Actuellement, une quarantaine d'élèves sur le lycée font de l'allemand dont 28 en seconde et 27 en première. Il y a une possibilité de proposer à des élèves de terminale mais cela nécessite une organisation pour les élèves de terminales avec le CCF EPS en particulier.

Vote : Validé Votants : 17 Pour : 17 contre : 0 abstention : 0

Question diverses

Réponse à la question 1 sur le budget :

A l'heure actuelle, le CE ne connaît pas la DGF pour 2025. Il n'y a pas de communication avec la collectivité. Il n'est pas possible de majorer la participation des pour les budgets pédagogiques.

Le CE fait un rappel sur la DGF qui est pour l'entretien et le coût des fluides et le fonctionnement du lycée et non sur l'engagement sur des projets pédagogiques.

Remarque d'un membre du CA « Mais les professeurs ne sont pas dépensiers ? »

Le lancement des projets a lieu fin juin pour anticiper l'organisation et le montage du projet mais il y a une absence de vue sur la DGF dans un contexte financier compliqué.

Le fonds de réserve est vidé et le fonds de roulement est de 11 j alors qu'il doit être de 30 j réglementairement. Les signaux faibles montrent que les budgets sont quand même contraints

Pour rappel l'état donne de 1000 euros pour les photocopies et les carnets de correspondance.

Remarque d'un membre du CA : « c'est contradictoire avec lettre de missions professeur-documentaliste et l'ouverture culturelles, les rencontres ... »

Dotation pédagogique volet 1 de 6000 euros à 5000 euros

En conclusion, Monsieur le Proviseur fait un rappel du cadre légal qui contraint qui gère les fonds réels.

Réponse du CE à la question 2 Comment seront payées les heures des oraux blancs en français ?

Le CE explique qu'il est en attente la descente des HSE suivant la conversion 1 Hsa = 30 HSE.

Cette année, 30 HSE sont potentiellement attendues.

Un représentant des personnels enseignants et d'éducation questionne :

Quelles solutions pour organiser les oraux blancs ?

Le Proviseur répond que la semaine de cours de français peut être banalisée. Il reste à discuter les contours de l'organisation

Remarque d'un membre du CA « la priorité doit être donnée autour de l'oral du bac. » et « Faut-il travailler sans être payé ? »

Monsieur le Proviseur précise que ce n'est pas une obligation et que les décisions seront prises collectivement et en veillant à avoir le souci d'équité et en tenant compte de l'ensemble des possibilités et des contraintes (renoncement à certains cours via la banalisation)

La question est la même pour les oraux de langues ? les TP ?

Mais le fait est là, il y a un passage de 300 HSE l'an passé à 30 HSE cette année.

Réponse du CE sur le bilan des PACTE et du RCD

Cette année, 12 missions pacte sont allouées au lycée Pierre Bourdan.

4 missions pacte ont été signées :

- 3 missions liées au RCD soit 54 heures de remplacement à couvrir.

- 1 mission liée à la réalisation d'un stage réussite soit 12 heures aux vacances de février et 12 heures aux vacances de printemps

A ce jour, 14 heures ont été réalisées.

Pour information la dotation HSE RCD est de 5 heures pour l'année.

Mais déjà 2 heures ont été utilisées pour le remplacement d'une collègue en EPS pour la constitution des groupes de CCF en EPS.

En 2023-2024, 16 enseignants profs avaient effectué des RCD pour une moyenne de 1h30 / professeurs.

Séance levée à 19h29

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Le secrétaire de séance,



Le Président

